



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 62.501/2
du 27 novembre 2017

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française 'portant création d'un Comité de concertation de
base pour l'Office francophone de la Formation en alternance'

Le 17 novembre 2017, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française à communiquer un avis, dans un délai de trente jours, sur un projet d'arrêté 'portant création d'un Comité de concertation de base pour l'Office francophone de la Formation en alternance'.

Le projet a été examiné par la deuxième chambre le 27 novembre 2017. La chambre était composée de Pierre VANDERNOOT, président de chambre, Luc DETROUX et Wanda VOGEL, conseillers d'État, Sébastien VAN DROOGHENBROECK et Jacques ENGLEBERT, assesseurs, et Bernadette VIGNERON, greffier.

Le rapport a été présenté par Véronique SCHMITZ, auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 27 novembre 2017.

*

RECEVABILITÉ

Les dispositions du projet sont dépourvues de caractère réglementaire au sens de l'article 3, § 1^{er}, des lois coordonnées 'sur le Conseil d'État'. La section de législation n'est par conséquent pas compétente pour donner un avis sur ces dispositions ¹.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Bernadette VIGNERON

Pierre VANDERNOOT

¹ Voir, dans le même sens, l'avis n° 62.234/2, donné le 23 octobre 2017, sur un projet d'arrêté 2017/287 du Collège de la Commission Communautaire française 'portant création d'un comité de concertation de base pour l'Office francophone de la Formation en alternance (OFFA)'.